

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire de deux juges au Tribunal neutre – Législature 2025-2029
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

La base légale du Tribunal neutre (TN) est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). Cette dernière prévoit, en effet, que le TN fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont élus par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de la troisième année suivant celle du renouvellement du Grand Conseil et ils sont rééligibles. En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable à l'exception de l'évaluation et du préavis par le Conseil de la magistrature (CM) (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de deux juges au TN pour la législature 2025-2029, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Cette élection complémentaire fait suite à la démission annoncée de deux juges ordinaires à la fin de la présente législature 2018-2024 : Messieurs Jean-Yves Schmidhauser et Jacques Dubey.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 18 septembre 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller, Muriel Thalman (Vice-présidente) ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Olivier Petermann. Monsieur le Député Jean-Marc Udriot était excusé pour cette séance.

3. Travail de la Commission de présentation

Le mardi 30 avril 2024, le Bureau du Grand Conseil avait interpellé les cinq magistrats ordinaires et les deux magistrats suppléants de ce tribunal en fonction pour savoir s'ils sollicitaient le renouvellement de leur mandat pour la nouvelle législature judiciaire 2025-2029. À la date butoir du 31 mai 2024, le Bureau du Grand Conseil a pris acte de la volonté de Messieurs Jean-Yves Schmidhauser et Jacques Dubey, juges ordinaires, de ne pas solliciter leur réélection en tant que juges du Tribunal neutre, si bien que leur fonction de magistrat prendra fin avec la législature judiciaire 2018-2024, le 31 décembre 2024. Il y a donc deux postes de juges ordinaires ouverts. Cette information a été communiquée à la Commission de présentation.

La commission a procédé à la mise au concours de ces deux postes non seulement dans la Feuille des avis officiels (FAO), mais également sur le site Internet de l'État de Vaud et LinkedIn. Cette annonce a été publiée dans l'édition de la FAO du mardi 11 juin 2024. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 10 juillet 2024, sept personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations et connaissances de l'environnement ont été abordées avec soin. Leurs visions de l'activité du TN ont aussi fait l'objet d'une attention soutenue. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des différents candidats, dont la vision de la justice vaudoise a été analysée avec toute l'application requise. La durée de leurs entretiens a avoisiné les 30 minutes.

4. Délibérations et élaboration du préavis de la Commission de présentation

À l'issue de ces sept auditions, les membres de la commission ont délibéré sur les différentes candidatures. De manière globale, la commission tient à souligner l'excellence des profils de ces sept candidatures.

La commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif pour la candidature de :

- Madame Isabelle Fellrath

La commission a décidé de formuler, à la majorité de ses membres, un préavis positif pour la candidature de :

- Monsieur Philippe Vladimir Boss

Après la communication de leur préavis négatif, les cinq autres candidats n'ont pas souhaité maintenir leurs candidatures et l'ont donc retirée officiellement. Pour établir son préavis définitif à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les trois critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes des candidats. Celles-ci sont de deux ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience, cette dernière étant primordiale dans l'exercice de juge titulaire au TN. En ce qui concerne les qualifications, tant Isabelle Fellrath que Philippe Vladimir Boss sont des candidats qui sortent du lot. Ils disposent tous deux d'un doctorat – Isabelle Fellrath en philosophie et Philippe Vladimir en droit –, d'un brevet d'avocat et qu'ils ont à leur actif plusieurs publications ou conférences dans différents domaines.

En ce qui concerne l'expérience, les deux candidats retenus font état d'une expérience dans les principaux domaines traités par cette autorité qui sont la récusation et la procédure disciplinaire envers des magistrats du Tribunal cantonal. Isabelle Fellrath est avocate-conseil dans des domaines comme le droit environnemental, avec une activité essentiellement administrative dans les cantons romands. Elle évolue comme arbitre au Tribunal arbitral du sport (TAS) où elle traite essentiellement des questions contractuelles, éthiques et disciplinaires en lien avec les nouvelles normes éthiques. Elle a également une activité réduite d'enseignement en lien avec sa thèse de doctorat. Quant à Philippe Vladimir Boss, il dispose d'une grande expérience dans l'avocature ainsi que comme greffier au Tribunal pénal fédéral (TPF) à Bellinzone. En outre, il est juge suppléant au TN depuis mars 2023.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. La commission a été attentive à ce point et n'en a pas décelé. Pour le TN, elle a veillé, sur la base des alinéas 2 et 3 de l'article 86 de la LOJV, que parmi les candidats se présentant, il n'y ait pas de juges, juges suppléants, assesseurs et greffiers du Tribunal cantonal, ainsi que de membres du Conseil de la magistrature. Comme cela a été déjà relevé, les juges titulaires et suppléants du TN ne sont pas tenus d'avoir leur domicile dans le canton. Enfin, l'exigence de l'âge n'a pas joué pour ces deux candidats, car ils n'ont pas 75 ans révolus.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Isabelle Fellrath s'investit dans des activités *pro bono* dans des associations à Fleur de pavé et à Pool jeunes au niveau du conseil ou de l'encadrement juridique ; elle est également membre d'une association sportive : Swiss Aquatics. Quant à Philippe Vladimir Boss, il fait partie d'un certain nombre d'organisations actives dans le sport comme président, membre de comité, arbitre ou médiateur. Il est également membre du Conseil de l'Ordre des avocats vaudois (OAV).

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, la candidature de Isabelle Fellrath au poste de juge au Tribunal neutre pour la législature 2025-2029, tandis qu'elle préavise positivement, à la majorité de ses membres, la candidature de Philippe Vladimir Boss au poste de juge au Tribunal neutre pour la législature 2025-2029.

Les dossiers de la candidate et du candidat sont à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 21 octobre 2024.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay